



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

**Date de convocation :**

28/03/19

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naima METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Claudie SERRE (à Catherine PALAU), Cécile LAVALL (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA) et Mr Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/35 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE ACCESSIBLE PMR**

Il s'agit d'installer le service au plus près de la population, sur la place Henri Demay, en cœur de ville. Le projet consiste donc en la création d'un nouveau bâtiment qui accueillera la police municipale, dans un bâtiment totalement accessible PMR.

Le nouveau bâtiment permettra également le développement de la police municipale, avec notamment le projet en cours de police pluri communale. Programme suivi par la Communauté de Communes Roussillon Conflent, pour les commune de Bélesta, St-Michel de Llotès, Corbère, Corbère les Cabannes, Corneilla la Rivière, St-Feliu d'Amont, Néfiach. Participation également de la commune de Millas qui possède une police municipale avec deux agents.

**Pilotes et partenaires** : Mairie d'Ille sur Tet, maître d'ouvrage - Partenaires : Communauté de Communes Roussillon Conflent

**Territoires bénéficiaires de l'action** : Communauté de Communes Roussillon Conflent, et notamment les commune d'Ille Sur Tet, Bélesta, St-Michel de Llotès, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, St-Feliu d'Amont, Néfiach.

**Moyens humains et financiers** :

La police municipale accueille 5 agents. Avec la police municipale pluri-communale, il est prévu l'embauche de 2 agents supplémentaires.

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et de convivialité urbaine, l'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de **271 490,45 € HT**. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la valorisation de la Casa Sampsó, et la création de la mairie, pour un coût de **271 490,45 € HT**.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Etat - DSIL 2019	30 %	81 447,14 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales - AIT	9,2 %	25 000,00 €
Autofinancement	50,1 %	165 043,31 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 04 avril 2019

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**